



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATIO4
n° 2025 - 01 - 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 20 février, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Tiphonie JACOMINO.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Jean-Pierre STEPHANO / Olivier ROBIC à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Séverine BESSONNET LE CLEC'H est désignée secrétaire de séance.

**Approbation de l'avenant n° 2 à la convention
d'étude en vue de réaliser un projet de
renouvellement urbain à vocation d'habitat sur
des îlots en friches à requalifier sur la commune
de Coëx avec l'Etablissement Public Foncier
de la Vendée**

La commune de Coëx et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ont signé le 20 mars 2023 une convention d'étude avec l'EPF de la Vendée, d'une durée de 18 mois à compter de la date de signature, en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain à vocation d'habitat sur des secteurs en friches à requalifier.

Cette convention a été prorogée de 6 mois le 12 juin 2024 fixant désormais la fin de la convention au 20 mars 2025.

Cette convention nécessite d'être modifiée par avenant n° 2 afin de prolonger à nouveau sa durée de 6 mois soit jusqu'au 20 septembre 2025, le but étant de finaliser l'étude de faisabilité et réaliser les bilans financiers.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,

Vu la convention d'étude signée le 20 mars 2023 en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain à vocation d'habitat sur des secteurs en friches à requalifier sur la commune de Coëx avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

Vu l'avenant n° 1 à la convention d'étude signé le 28 décembre 2023,

Vu le courrier de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 12 juin 2024 accordant une prorogation d'une durée de 6 mois à la convention d'étude soit jusqu'au 20 mars 2025,

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention d'étude,

Vu la délibération n° 2024/94 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 28 novembre 2024 approuvant l'avenant n° 2 à la convention d'étude avec la commune de Coëx et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain à vocation d'habitat sur des secteurs en friches à requalifier, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain à vocation d'habitat sur des secteurs en friches à requalifier sur la commune de Coëx avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;

Article 2 : DECIDE d'autoriser Monsieur le Président, à signer l'avenant n° 2 à la convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain à vocation d'habitat sur des secteurs en friches à requalifier sur la commune de Coëx et à prendre tout acte en exécution de la convention conclue.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Séverine BESSONNET LE CLEC'H

Givrand, le 4 mars 2025

Le Président,

François BLANCHE



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 06 MARS 2025

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 06 MARS 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.